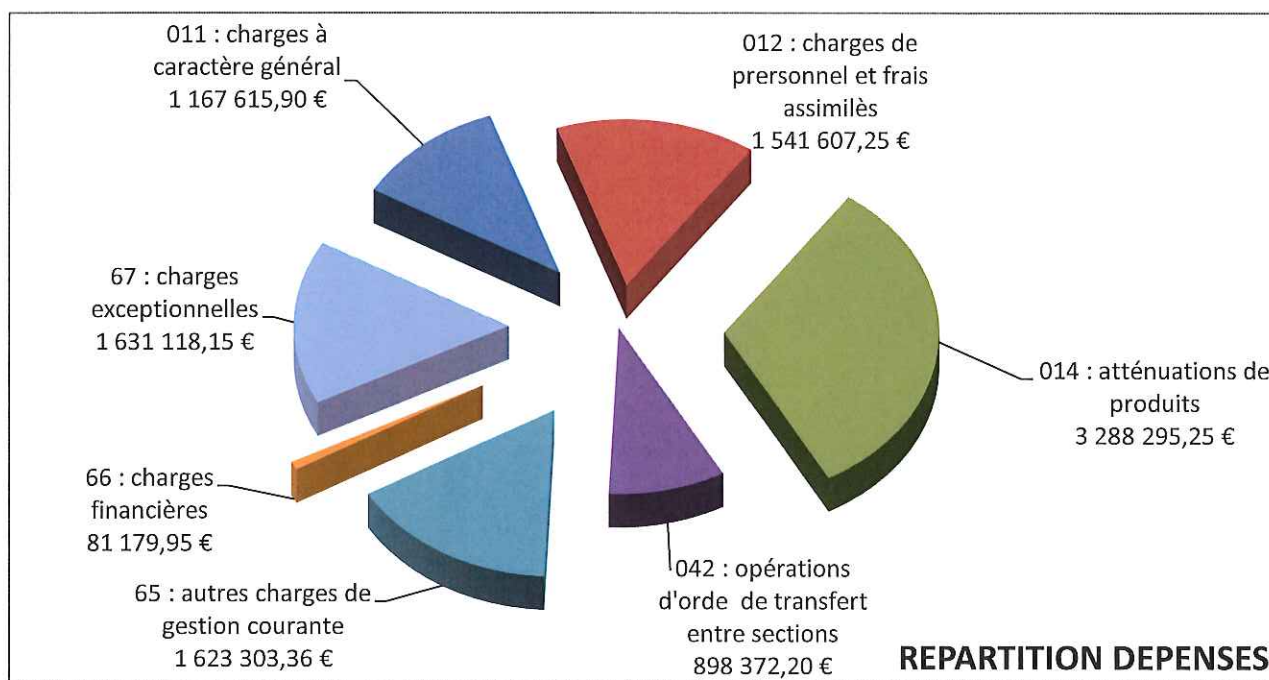


SYNTHESE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BG

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES :



Les dépenses de fonctionnement sont réalisées à **93,91 %**

Au chapitre 011 « charges de gestion courantes », les principales économies portent sur :

- Le compte petits équipements qui s'explique par un certain nombre de dossiers non réalisés par les services techniques : les travaux du futur hôtel d'entreprises, le rideau isolant pour les festivités et la porte de garage, la clôture des services techniques.
- Les vêtements : La dotation prévue n'a pas été réalisée en 2018 du fait d'une baisse significative des effectifs à la fois des festivités et des brigades d'insertion.
- Les locations immobilières paiement de la location de l'hébergement pour les Internes en Médecine.
- L'entretien des bâtiments : une partie des travaux d'entretien ont été effectués en régie
- L'opération PIG Habiter Mieux décalée à 2019.

Les dépassements concernent :

- Le compte énergie-électricité : les augmentations concernent les gîtes, les maisons de santé, les services techniques, l'aire d'accueil et le PIDE (augmentation de tarifs d'électricité) doublé de la prise en charge de l'électricité de l'ex ruche.

- Le chauffage urbain » les consommations de gaz pour les trois maisons de santé ont augmenté par rapport à 2017, et sont restées stables pour le PIDE.
- L'assurance multi-risques : justifié par le paiement des avenants de régularisation des dommages ouvrages des trois Maisons de santé suite à la clôture des paiements des dépenses.
- les versements à des organismes de formation justifié par le paiement des frais de scolarité de 2016 et 2017 des deux apprentis, dont le mandatement aurait dû intervenir sur 2017.
- les frais de télécommunication » des consommations en forte hausse notamment sur les forfaits portables.

Au chapitre 012 « charges de personnel », la réalisation est à 87.22%

Les dépassements les plus importants portent sur les comptes des rémunérations principales des apprentis et des cotisations URSSAF, justifiés par :

- un taux de rémunération de l'apprenti augmenté au 01 septembre, et l'arrivée d'un apprenti en cours d'année, le tout couplé à une sous-estimation du compte
- L'instauration de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour les agents publics, la rémunération d'anciens contrats aidés en CDD et la fluctuation du nombre d'agents en contrats de droit privés (CAE-PEC-CDDI).

Les économies les plus importantes portent sur les rémunérations des titulaires, des non- titulaires et des emplois d'insertion dues à :

- Pour les titulaires : une surestimation en prévision de la mise en place de l'indemnité compensatrice de la CSG pour les agents publics, 1 agent en demi traitement pendant 3 mois et la stagiairisation d'un agent au 01 novembre.
- Pour les non titulaires : l'estimation tenait compte de de la mise en place d'emplois PEC dont les recrutements n'ont commencé que courant du deuxième semestre 2018, ainsi que de la transformation d'emplois aidés en CDD.
- La baisse des effectifs des emplois aidés et des brigades amorcée en 2018 et ainsi que certaines rémunérations à 0 € pour absence injustifiées.

Au chapitre 014 « Atténuations de produits » réalisé à 99.52 %.

Il s'agit principalement des attributions de compensation reversées aux communes en fonction des décisions prises lors de la dernière CLECT.

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courantes »,

Sont réglés à ce chapitre, les indemnités et les cotisations des élus, les créances éteintes, la contribution au SDIS, les cotisations et les subventions versées.

Les économies :

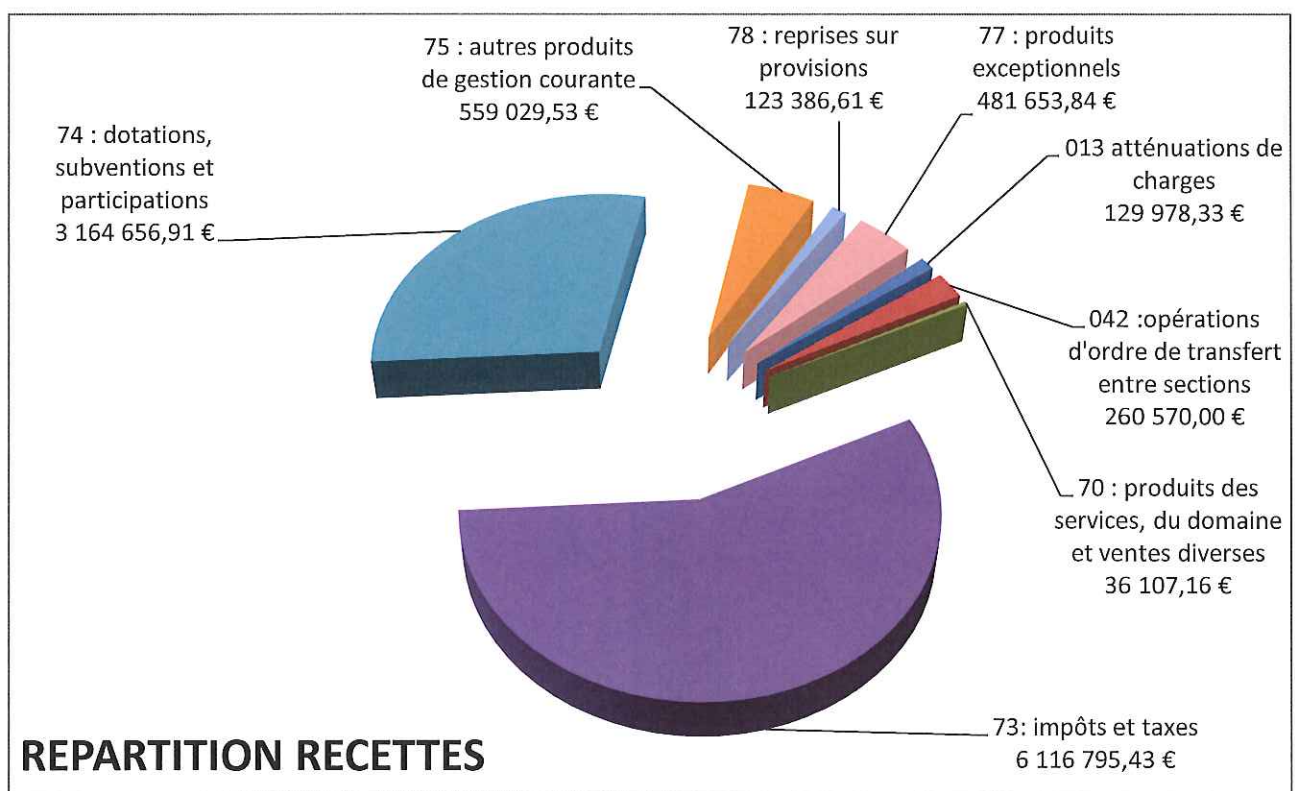
- créances éteintes l'inscription budgétaire correspondant à la reprise en recettes d'une provision ancienne et des passations en non- valeur inférieures.

- Cotisations GEMAPI l'inscription budgétaire a été réalisée dans l'attente des nouveaux statuts du SMAECEA, d'une position définitive sur la cotisation rats musqués, et sans connaître la position de la CLECT dans l'évaluation des charges pour les communes de Trélon et Ohain.
- Une économie sur le versement d'une subvention à la ville de Fourmies pour l'étude habitat et l'abandon du financement de la navette TOYOTA.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » Chapitre réalisé à 99.83 % avec comme principales dépenses le versement au budget annexe de 1.230.000 € et le versement correspondant au protocole transactionnel de la future zone commerciale.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10.273.645,91 €

LES RECETTES :



Le chapitre 013 « atténuation de charges » est en augmentation grâce à des remboursements sur les rémunérations des emplois aidés plus importantes que prévues et d'indemnités journalières sur des arrêtes de longues durée

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est en augmentation de 36.915 €

Des rôles complémentaires sur les impôts ménages (TH-TF) et sur la CFE, expliquent ces versements supplémentaires.

Une légère augmentation des recettes concerne l'IFER.

Le FPIC est conforme aux notifications.

Les baisses de recettes concernent la TASCOM de -39 % dans explications connues et la taxe de séjour en l'absence de reversements de certains hébergeurs.

Les dotations de l'Etat versées au chapitre 74 sont conformes aux notifications.

Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », le produit des locations a augmenté grâce aux loyers des bureaux et ateliers de l'ex ruche.

L'augmentation de 70.000 € au chapitre 77 « produits exceptionnels » s'expliquent par les recettes qui proviennent des cessions et dont les prévisions se font en investissement.

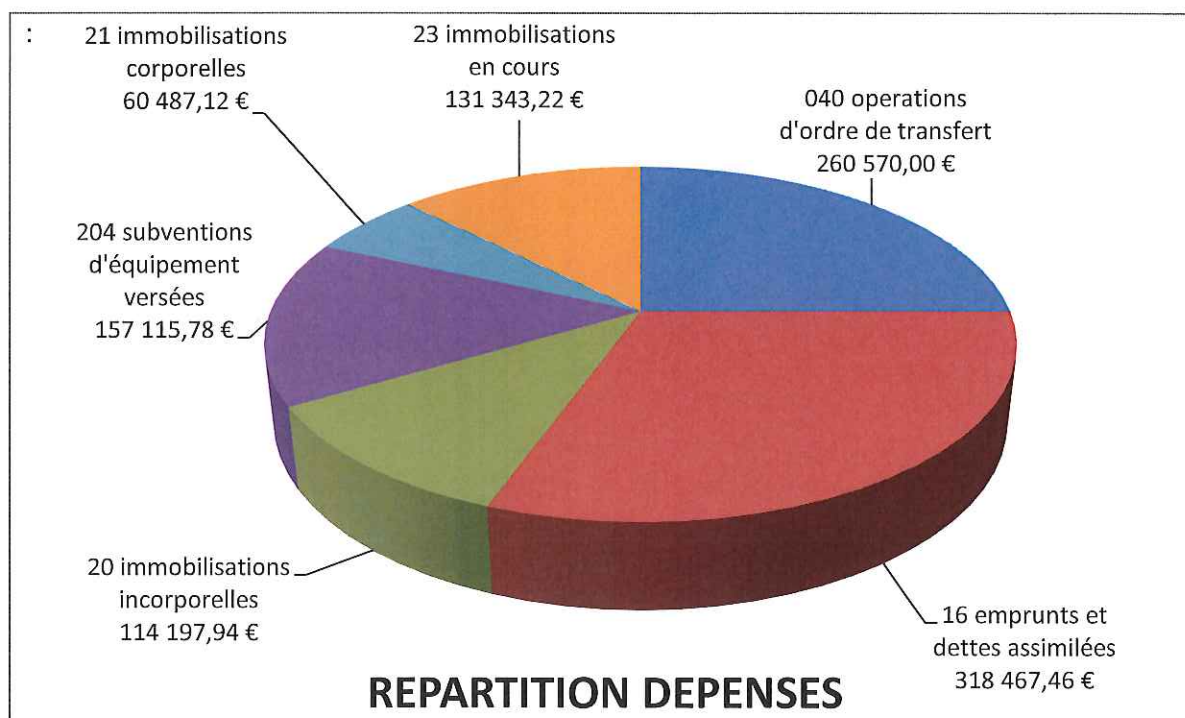
Le total des recettes s'élève à 11.692.632,75 €

SECTION INVESTISSEMENT :

LES DEPENSES :

Les dépenses réalisées représentent 27,59 % des crédits ouverts soit 1.042.181,52 € sur 3.776.805,00 € de prévisions budgétaires.

Les dépenses se décomposent comme suit



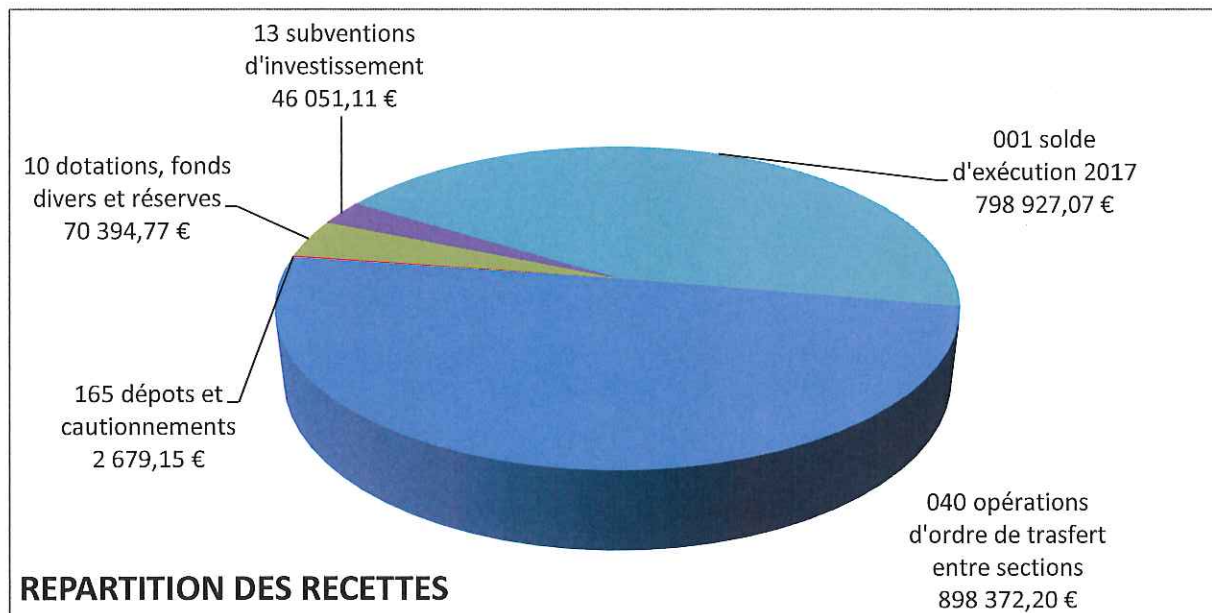
La sous consommation des crédits s'explique principalement par la non réalisation de travaux (future ZAE, dossier Artéopole, toiture gîtes, hôtel d'entreprises etc...), des dépenses en matériel aux services techniques non réalisées, le versement de subventions d'équipement reportées en 2019, et le véhicule festivités réglé en 2019.

Une partie des crédits non utilisés, est inscrite dans les RAR 2018 à hauteur de 469.650 €.

LES RECETTES :

Elles représentent 48.09 % des prévisions soit un montant de 1.816.424,30€ sur 3.776.805 €.

Elles se décomposent comme suit :



Les recettes d'investissement sont principalement :

- ◆ 1er acompte de subvention DETR pour le dossier Artéopole. Les autres subventions attendues (ZAE – navette médi@'pass ...) n'ont pas été versées
- ◆ le FCTVA 3eme trimestre 2017 et 3 trimestres 2018 sur les dépenses engagées.
- ◆ Les dotations aux amortissements
- ◆ L'excédent d'investissement reporté

Les RAR 2018 pour les recettes d'investissement sont de 283.000 €

CONCLUSION :

L'année 2018 a été une année de transition au niveau de l'investissement, puisque les principales dépenses prévues ne seront réalisées qu'en 2019. Cette respiration a permis un bilan excédentaire dans les deux sections pour le budget principal.

Pour 2018, La capacité d'autofinancement de la CCSA est positive globalement et pour ce qui concerne les deux budgets individuellement (+736 K€ et + 258 k€). Cette CAF est suffisante pour couvrir le remboursement de la dette en capital (538 k€) et est le résultat des décisions prises par les élus en matière fiscale. Le niveau d'endettement global de la CCSA atteint 3,58 années, soit niveau largement inférieur au seuil d'alerte (15 années), et permet à la CCSA de financer une partie de ses investissements.

Cependant il est à noter que le résultat de fonctionnement négatif de 2017 a fortement impacté le résultat reporté dans la section de fonctionnement et qu'il conviendra d'être vigilant sur le niveau des dépenses dans les prochaines années car à un an de la fin de mandat, les moyens financiers resteront stables.